



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 11 décembre 2024

Le Cerema et l'Association Nationale des Élus des Littoraux – A.N.E.L., ont annoncé, à l'occasion du 43^e Congrès de l'A.N.E.L. qui s'est déroulé au Gosier en Guadeloupe, la liste des premières collectivités lauréates qui seront accompagnées par le Cerema dans leurs études d'opportunité pour des projets de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT).

Un programme d'accompagnement spécifique aux communes littorales pour construire leurs stratégies de REUT

Le Cerema, l'A.N.E.L. et les ministères Territoires Écologie Logement, avec le soutien des Agences de l'Eau, de la Banque des Territoires et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), ont lancé un programme national d'accélération de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) spécifiquement dédié aux zones littorales françaises.

Face aux défis pressants du changement climatique et à la nécessité impérieuse de préserver nos ressources en eau, **ce programme ambitieux vise à transformer notre approche de l'utilisation de l'eau sur les côtes françaises, où l'eau douce traitée est souvent perdue dans l'océan.** Cette initiative cible la valorisation des eaux non conventionnelles en augmentant de façon significative leur réutilisation, avec pour objectif de multiplier par dix le volume d'eaux réutilisées d'ici à 2030. **Elle correspond à la mesure 18 du Plan Eau lancé par le Président de la République en mars 2023, visant à dynamiser et accélérer les projets de REUT dans l'Hexagone et en Outre-mer.**

En intégrant la réutilisation des eaux usées traitées dans la gestion quotidienne des ressources hydriques, ce programme accompagne le développement de réponses concrètes pour le développement durable et l'adaptation au changement climatique des territoires littoraux.

Les 12 premiers lauréats

5 collectivités sont directement lauréates de l'aide financière :

- Les Communautés de communes Bassin Marennes et Rochefort Océan, Ile Oléron, Ile de Ré avec le porteur de projet Eau 17
- La Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer avec le porteur de projet Eau du Morbihan
- La Communauté d'Agglomération Pays de l'Or
- La Communauté d'Agglomération du Sud de La Réunion
- La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique

7 collectivités vont être accompagnées par le Cerema pour monter le projet :

- Le Golfe du Morbihan Vannes agglomération
- La Communauté d'Agglomération Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo
- Brest Métropole et la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas avec le porteur de projet Eau du Ponant
- La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
- La Commune de Serra di Ferro
- La Collectivité de Saint-Martin
- La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique
- Les Collectivités de Mayotte avec le porteur de projet le Syndicat Les Eaux de Mayotte

Les collectivités lauréates bénéficient de **subventions atteignant jusqu'à 80 %** pour la réalisation des études nécessaires, grâce au soutien financier des Agences de l'eau (Hexagone), de l'OFB (Outre-mer) et de la Banque des territoires, ainsi que d'un appui technique personnalisé du Cerema pour les études d'opportunités et de faisabilité des projets. Le Cerema animera également la dynamique collective de partage de méthodes et d'expériences autour de la réutilisation des eaux usées traitées.

Une deuxième vague de candidatures est ouverte jusqu'au 28 février 2025. Cette deuxième vague intègre en sus du financement et de l'accompagnement d'études d'opportunité, des études de faisabilité. Les collectivités sont invitées à présenter leurs projets via la plateforme démarches-simplifiées.

Retrouvez l'intégralité du programme sur : <https://www.cerema.fr/fr/programme-acceleration-reut-littoral>



Le Cerema est l'établissement d'expertise pour l'Etat et les collectivités d'adaptation des territoires au changement climatique. Il est l'unique établissement national dont la gouvernance est à pilotage partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales avec plus de 950 collectivités adhérentes. Il est présent dans l'Hexagone et dans les Outre-mer grâce à ses 27 implantations et ses 2 500 agents.

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'Etat et les collectivités territoriales par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques et projets d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Le Cerema est un établissement public relevant du ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, du ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et du ministère du Logement et de la Rénovation urbaine.



Présente en métropole et en Outre-mer, l'Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.) est une organisation qui rassemble plus de 650 collectivités et parlementaires du littoral pour protéger et valoriser les territoires littoraux et les espaces maritimes français.

Porte-parole des élus littoraux depuis plus de 45 ans, l'A.N.E.L. s'engage pour le développement durable des zones littorales et maritimes. Forte de ses partenariats avec de nombreux acteurs privés et publics, l'A.N.E.L. multiplie ses actions pour favoriser les partages d'expériences, renforcer la représentation des collectivités littorales auprès des pouvoirs publics et assurer l'information des élus sur les textes législatifs et réglementaires qui concernent leur territoire. Grâce à une expertise nationale mutualisée, l'A.N.E.L. accompagne les collectivités dans l'élaboration et l'évolution des politiques publiques d'aménagement et de gestion des littoraux.

Avec le soutien de :



CONTACTS PRESSE

Cerema

Patricia LEDOUX

Responsable communication

presse@cerema.fr

06 62 98 94 22

A.N.E.L

Walter Schoepfer

Chargé de mission communication
mobilisation

walter.schoepfer@anel.asso.fr

06 58 51 39 42